

Répartition de la subvention aux Comités Sportifs Départementaux

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 13 mars 1995, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de 212 000 F aux Comités Départementaux de huit disciplines sportives.

Il est proposé d'adopter la répartition de cette somme conformément au tableau suivant :

Destinataires	Subvention année 1994	Proposition
Comité Régional de Cyclisme	26 500 F	26 500 F
Comité Départemental d'Athlétisme	26 500 F	26 500 F
Comité Départemental Voley-Ball	26 500 F	26 500 F
Comité Départemental Olympique et Sportif	26 500 F	26 500 F
Comité Départemental de Judo	26 500 F	26 500 F
Comité Départemental de Tennis de Table	26 500 F	26 500 F
Comité Départemental de Canoë-Kayak	26 500 F	26 500 F
Comité Départemental de Basket-Ball	26 500 F	26 500 F

Après avis favorable de la Commission des Sports, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 945.182.657 – code service 20300 du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la répartition proposée.